

**PAR COURRIEL**

Le 25 juillet 2014

Monsieur Robert Dunlop, sous-ministre adjoint  
Secteur science et innovation  
Industrie Canada  
robert.dunlop@ic.gc.ca

**Objet : Commentaires relativement à la conception et à la mise en œuvre  
du nouveau fonds d'excellence en recherche Apogée Canada**

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est une association québécoise dont la mission première est de promouvoir le développement de la recherche collégiale. Depuis plus de vingt-cinq ans, l'ARC poursuit sa mission, notamment en prenant position sur les questions relatives à ce dossier auprès des différentes instances et en offrant des services à la communauté collégiale. Au fil des ans, l'Association a présenté son avis au sujet de la recherche collégiale à maintes reprises et elle est aujourd'hui heureuse de vous transmettre quelques commentaires relativement à la conception et à la mise en œuvre du nouveau fonds d'excellence en recherche Apogée Canada. Les commentaires que nous vous transmettons par la présente sont le fruit des échanges tenus par le conseil d'administration et la direction générale de l'ARC.

Nous nous réjouissons que vous procédiez à une consultation en lien avec la conception et la mise en œuvre du nouveau fonds Apogée Canada et que vous offriez par le fait même au milieu de l'enseignement supérieur la possibilité de collaborer à cette conception. Nous sommes aussi reconnaissantes que la volonté du gouvernement soit d'inscrire résolument les établissements d'enseignement collégial comme établissements postsecondaires ciblés par ce nouveau fonds annoncé dans le Plan d'action économique 2014. À cet égard, qu'il nous soit permis de vous rappeler que le Québec compte 48 cégeps, 25 collèges privés subventionnés, 11 écoles gouvernementales et quelque 60 centres de recherche ou de transfert au sein desquels les activités de recherche s'inscrivent autant dans le domaine des sciences naturelles et du génie que dans celui des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres que de la santé.

Vous trouverez ci-après des réponses à la plupart des questions posées dans le cadre de la consultation. Pour en faciliter la lecture, nous avons reproduit ces questions.

... 2

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

[www.cvm.qc.ca/arc](http://www.cvm.qc.ca/arc)

255, rue Ontario Est, local A7.67 | Montréal (Québec) H2X 1X6

Quelle approche proposeriez-vous pour attribuer les fonds dans le cadre d'un concours axé sur un examen par les pairs?

Nous proposons que les fonds destinés aux établissements d'enseignement collégial et ceux destinés aux établissements d'enseignement universitaire soient répartis en deux enveloppes budgétaires distinctes. Bien que des évaluations conduites par le passé montrent hors de tout doute que la recherche collégiale est de très grande qualité, comme l'a souligné notre collègue Sébastien Piché dans *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique* (publié aux Presses de l'Université Laval en 2011), nous savons pertinemment que les conditions de pratique de la recherche diffèrent grandement d'un ordre d'enseignement à l'autre et que l'on a tout à gagner à tenir compte de ces conditions en distinguant l'un de l'autre. Cela étant, nous pensons que le nouveau fonds peut aussi fournir l'occasion de multiplier les ponts entre les établissements postsecondaires et, à cette fin, il pourrait être intéressant de soutenir des projets qui regrouperaient soit des établissements d'enseignement collégial du Canada, soit des établissements d'enseignement collégial et universitaire du Canada, soit encore des établissements postsecondaires du Canada avec des établissements situés ailleurs dans le monde. Bref, l'approche que nous proposons comporte deux volets : des fonds réservés aux établissements d'enseignement collégial, d'une part, et des fonds attribués à des collaborations entre établissements postsecondaires.

Dans un autre ordre d'idées, nous croyons qu'il serait à propos d'offrir la possibilité de proposer non seulement des projets mais aussi des portefeuilles de recherche. Étant donné la complexité des problèmes à résoudre et des investigations à mener, nous considérons comme importante la possibilité de soutenir les établissements désireux de mettre de l'avant des portefeuilles composés de projets, menés par des établissements d'enseignement collégial et auxquels pourraient être associés soit d'autres établissements postsecondaires d'ici ou d'ailleurs soit des entreprises. Dans cette perspective, il importe que les fonds attribués le soient pour des réalisations ayant une portée non seulement à court mais aussi à moyen, voire à long terme.

Comment Apogée Canada pourrait-il répondre à l'objectif d'être offert à tous les établissements d'enseignement postsecondaire, tel qu'annoncé dans le budget de 2014?

Nous sommes d'avis que les fonds devraient être accessibles à tous les établissements d'enseignement collégial au sein desquels sont réalisées des activités de recherche, c'est-à-dire, pour le Québec, les cégeps, les collèges privés, les écoles gouvernementales et les centres collégiaux de recherche ou de transfert qui leur sont associés. Cela étant, il va de soi que les établissements intéressés par l'obtention de fonds doivent d'abord s'être assurés de leur admissibilité aux organismes subventionnaires du Canada. Tel que nous l'avons mentionné plus haut, l'octroi de fonds pour des projets de collaboration pourrait encourager l'établissement de nouveaux réseaux, ou encore, en favoriser le développement. Ainsi, au Québec seulement, l'on pourrait voir d'un bon œil la réalisation de projets regroupant les différents types d'établissements ou de centres, en fonction de la capacité de recherche et de l'expertise spécifique de chacun des membres porteurs d'un tel portefeuille.

Nous croyons par ailleurs que le fonds Apogée Canada gagnera à soutenir la recherche dans les trois principaux secteurs de la recherche, soit les sciences naturelles et le génie, les sciences sociales et humaines ainsi que la santé, et ce, même si la gestion de ces fonds est confiée au Conseil de recherches en sciences humaines. « Pour que le Canada puisse attirer des chercheurs, des innovateurs et des entreprises de premier plan », comme on peut le lire sur le site du Plan d'action économique du Canada, il pourrait être intéressant que les fonds octroyés par l'entremise d'Apogée Canada soutiennent financièrement la recherche et l'innovation et, par ailleurs, que le programme facilite le maillage entre ces activités et



l'entreprise au sens large, soit l'entreprise privée à but lucratif mais aussi les organismes sans but lucratif et les coopératives. Ce faisant, le programme pourrait avoir un effet de levier des plus intéressants pour ce qui concerne les projets à portée sociale dont les effets sont peut-être moins visibles ou plus difficiles à évaluer au seul plan économique.

Actuellement, quels sont les obstacles qu'Apogée Canada pourrait aider les établissements à surmonter pour transformer leurs forces en capacités recherchées à l'échelle internationale? Pouvez-vous donner des exemples de types d'activités et de projets qui pourraient être menés dans le cadre d'Apogée Canada?

L'un des principaux obstacles auxquels font actuellement face, à tout le moins au Québec, les chercheuses et chercheurs – et par conséquent les établissements d'enseignement collégial – est sans contredit la méconnaissance de leurs activités de recherche. De manière à surmonter cet obstacle, nous croyons qu'il serait souhaitable qu'Apogée Canada soutienne les efforts visant à faire connaître ces activités, et ce, autant à l'échelle pancanadienne qu'internationale.

Un autre obstacle majeur de la recherche collégiale concerne sans contredit les ressources humaines. L'une des principales caractéristiques de la recherche collégiale est qu'il s'agit d'une activité volontaire. En ce sens, puisqu'une enseignante ou un enseignant de collège n'est pas tenu de faire de la recherche, il importe qu'il soit dégagé d'une partie de sa tâche d'enseignement pour réaliser des activités de recherche. Or, cette condition n'est pas toujours prise en considération par les organismes de subvention, notamment parce que ce sont bien souvent les conditions de travail des universitaires qui ont servi de modèle pour concevoir les programmes de subvention et que la recherche y est incluse *de facto*. De plus, nous suggérons que soit favorisé l'engagement de personnel professionnel ou étudiant au sein des équipes de travail, notamment pour permettre aux établissements d'enseignement collégial d'augmenter leur capacité d'initiation à la recherche. Compte tenu des besoins en main-d'œuvre du Canada en matière de recherche et d'innovation, il est souhaitable que l'ordre d'enseignement collégial contribue autant qu'il le peut, ce qu'il est possible de faire en incluant des étudiantes et étudiants à des projets, entre autres comme auxiliaires ou comme stagiaires.

Enfin, un dernier obstacle tient au fait que la recherche collégiale ne peut faire l'économie de frais indirects. L'attribution de tels frais permettra aux établissements de soutenir les individus, les projets et les organisations, comme la nôtre, nécessaires à l'écologie de la recherche collégiale au Québec. En effet, étant donné le volume des activités de recherche menées dans les établissements d'enseignement collégial, l'existence d'un organisme comme l'ARC permet d'assurer à moindres coûts la promotion de la recherche à l'échelle d'un réseau qui, dans les faits, est composé de plusieurs « sous-réseaux ».

Comment les avantages économiques à long terme d'une proposition pourraient-ils être évalués?

À nos yeux, Industrie Canada aurait tout avantage à retenir, pour évaluer les avantages économiques à long terme d'une proposition, des éléments qui soient à la fois pertinents pour l'ensemble des secteurs d'activités, comme la création d'emplois, et non discriminatoires pour certains de ces secteurs, comme la possibilité d'établir des partenariats avec tous les types d'entreprise, y compris les organismes sans but lucratif et les coopératives.

En terminant, nous aimerions porter quelques autres considérations à votre attention. Nous souhaitons par exemple vous inviter à vous assurer que le langage contenu dans les documents qui seront diffusés tienne bien compte de la réalité des établissements d'enseignement collégial et des conditions de pratique de la recherche collégiale qui, nous le répétons, sont différentes de celles des



établissements d'enseignement universitaire. Nous vous invitons aussi à structurer Apogée Canada de telle sorte que le calendrier en soit dressé, autant que possible, dans le respect des calendriers des établissements d'enseignement collégial, qui peuvent différer de ceux des établissements d'enseignement universitaire. Nous souhaitons par ailleurs vous inviter à former, pour l'évaluation des demandes de subvention, des comités de pairs dont feront partie des membres du personnel des établissements d'enseignement collégial. Les chercheuses et chercheurs de collège ont toutes les compétences nécessaires pour procéder à l'évaluation de projets soumis par leurs pairs. Enfin, nous vous suggérons de procéder à la mise sur pied d'un comité consultatif, lui aussi composé de membres issus de la communauté collégiale, qui pourrait travailler de concert avec vous pour l'élaboration et l'évaluation en continu du programme. Si vous le désirez, notre association pourrait d'ailleurs vous suggérer les noms de personnes en mesure de participer à ces activités à un titre ou à un autre.

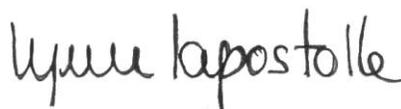
Nous espérons très sincèrement faire œuvre utile en vous transmettant les quelques commentaires contenus dans la présente. Nous souhaitons vivement que vous les preniez en compte et qu'ils puissent contribuer à l'atteinte des objectifs fixés pour la conception et la mise en œuvre d'Apogée Canada. Nous nous tenons par ailleurs à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous assurons de notre plus entière collaboration dans la poursuite de vos travaux.

La présidente,



Nancy Gagnon

La directrice générale,



Lynn Lapostolle

